

REPARTITION DE LA MISSION

PRESTATIONS	VOS ATTENTES
	<p>Aucun texte réglementaire ne vient préciser les personnes pouvant prétendre à la fonction de chargé de sécurité incendie ni leurs qualifications, mais il/elle doit disposer d'une qualification SSIAP 3 au minimum et de solides connaissances en matière de sécurité incendie. Il sera placé sous l'autorité de l'exploitant pour mener à bien la réalisation de ses missions.</p> <p>Le Chargé de sécurité incendie remplit trois types de missions principales :</p> <p>LES MISSIONS ADMINISTRATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer et coordonner la visite de la commission de sécurité, ▪ Vérifier la mise à jour un registre de sécurité de l'exploitation, ▪ Vérifier la traçabilité des actions menées en matière de sécurité incendie, ▪ Consulter les courriers émanant de l'autorité administrative lié à la sécurité incendie de l'établissement. ▪ Procéder à un audit administratif de la sécurité incendie l'établissement : Procès Verbaux par organisme agréé et/ou technicien compétent concernant les vérifications des installations électriques ERP et Code du Travail, éclairage de secours, Installation gaz, Installation de Chauffage Ventilation Climatisation, Conduits et gaines, Hottes et matériels de cuisson, Système de Sécurité Incendie, Désenfumage, PCF, Sprinkleurs, Extincteurs, RIA, Portes automatiques, Ascenseurs et monte-charge, Exercices d'évacuation, formations à la sécurité incendie). <p>LES MISSIONS D'INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre les informations liées à la sécurité incendie et aux conditions particulières du type M à respecter à l'exploitant, ▪ Informer l'exploitant des problèmes liés à la sécurité incendie, ▪ Assurer la mise en œuvre les moyens de première intervention et assurer l'évacuation du public avec, ▪ Organiser les exercices périodiques d'instruction des personnels, ▪ Conseiller permanent de l'exploitant. <p>LES MISSIONS DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler les obligations d'entretien et de vérifications techniques périodiques, ▪ Contrôler la levée des prescriptions de la commission de sécurité, des observations des organismes de contrôle et techniciens compétents, ▪ Veiller à l'exécution des travaux dangereux en dehors de la présence du public, ▪ Contrôler la maintenance des installations et équipements de sécurité. <p>La responsabilité du Chargé de sécurité incendie pourra être engagé s'il ne peut pas démontrer qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires en vue de rappeler à l'exploitant leur obligation de lever les observations des audits et de s'assurer de leur respect.</p>